



Accusé de réception en préfecture
095-219502572-20220929-D-2022-47-AU
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

2022/1

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine

Conseil Municipal du 29 septembre 2022 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2022/47

Nombre de Conseillers :
en exercice : 25
présents : 16
votants : 20

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf septembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-trois, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, André BOURDON, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Christian TETARD, Patrice GOSNET, Bernadette VOOGSGERD, Carole BERGER-JACOB, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Alaine HOUREZ, Julia BOUTOILLE-NOJAC Grégory BENOIT, Brice BRUNET, Laurent FOHRER, Steve IDJAKIREN

Étaient régulièrement représentés :

Claudine THIRANOS par Bernadette VOOGSGERD
Philippe BARBIER par André BOURDON
Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN
Laurence GUERNE par Philippe AUDEBERT

Étaient absents :

Stéphane RICHARD, Nathalie NIOGRET, Jean DECROIX, Céline RICHARD, Bruno MELGIES.

Formant la majorité des membres en exercice.

Bernadette VOOGSGERD a été élue Secrétaire de Séance

OBJET : VENTE D'UN TERRAIN - RUE DU CLOS DE VAL DE SEINE- PARCELLE AH 663 - LOTS A ET B

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Délibération 2022-23 du 30 mars 2022 approuvant la désaffectation de la parcelle sise rue du Clos du Val de Seine cadastrée AH 663,
Vu la Délibération 2022-34 du 7 juin 2022 approuvant le déclassement dans le domaine public de la parcelle précitée,
Vu le plan de division établi par le cabinet ARPTEGO Géomètre le 12 mai 2022,
Vu l'avis des Domaines en date du 24 février 2022,
Considérant la proposition d'acquisition de [REDACTED]

[REDACTED] pour un montant de 319 000 €.

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

AUTORISE la vente à [REDACTED] les lots A et B non bâtis, issu de la division du terrain sis rue du Clos du Val de Seine appartenant à la Commune en pleine propriété.

DIT que le prix global est de 319 000 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'établissement de l'acte définitif de vente,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Philippe AUDEBERT